



EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES  
DEPARTEMENT  
DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

Berne, le 18 août 1953.

IN 473  
4. SEP. 1953  
19 5.9.53

s.B.73.Cey.0.- HW

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen  
Prière de rappeler cette référence dans la réponse

Monsieur le Consul,

Par votre télégramme no 1, vous nous avez demandé si nos compatriotes pouvaient s'engager dans un corps de police spéciale en vue de sauvegarder des intérêts commerciaux.

Nous vous confirmons notre réponse conçue en ces termes:

" Votre numéro 1 Si corps police spéciale dépend des autorités civiles ne voyons aucun inconvénient à l'engagement de nos ressortissants STOP En revanche si ce corps relevait des autorités militaires une autorisation du Conseil fédéral devrait être sollicitée préalablement car activité dans cette organisation pourrait être considérée comme service militaire au sens article 94 code pénal militaire STOP Dans l'intérêt de nos compatriotes veuillez vous informer des dispositions prévues pour ceux qui seraient atteints d'invalidité ou tués dans l'exercice de leurs devoirs de police STOP Lettre suit POLITIQUE "

Les principes essentiels ayant été exposés dans cette communication, nous n'y reviendrons pas et nous bornerons à ajouter, pour votre information et le cas échéant celle de nos compatriotes, que notre code pénal militaire prescrit au chapitre 5 traitant des infractions contre la défense nationale et contre la puissance défensive du pays, article 94, que "tout Suisse qui, sans l'autorisation du Conseil fédéral, aura pris du service dans une armée étrangère sera puni de l'emprisonnement." Dans l'intervalle vous aurez certainement pu élucider la question de savoir si le corps de police spéciale auquel vous faites allusion dans votre télégramme dépend des autorités civiles ou militaires.

Il nous intéressera évidemment de connaître plus en détail les circonstances qui vous ont incité à nous poser cette question, les conseils que vous avez

Au Consulat de Suisse,  
C o l o m b o .

./.

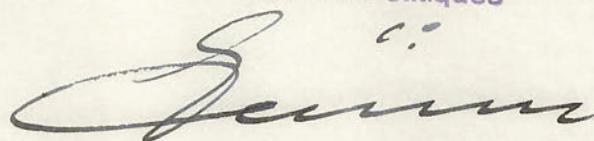


-2-

pu donner à nos compatriotes et aussi de recevoir un rapport sur les troubles qui se sont produit récemment à Ceylan. D'avance, nous vous remercions de la peine que vous prendrez à nous informer à ce sujet.

Veillez agréer, Monsieur le Consul,  
l'assurance de notre considération distinguée.

DEPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL  
Affaires Politiques

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. J. J.', written in a cursive style.